

Comptabilité - Exercice 2000 - Transferts de crédits

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les transferts de crédits à intervenir en dépenses d'investissement et d'approuver ceux intervenus en dépenses de fonctionnement depuis le 16/06/2000 jusqu'au 14/09/2000.

Ces opérations, qui sont sans incidence sur la masse des dotations budgétaires de la Commune, sont regroupées dans les tableaux ci-après :

Section d'investissement - Demandes de transferts de crédits

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
100 000 (1)	90 020 2313 00510 30900	BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'administration - Electricité-Chauffage	92 020 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité-Chauffage
7 144	90 026 2312 00507 34000	Opérations d'équipement - Cimetières et Pompes Funèbres - Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'environnement et des espaces verts - Espaces Verts Forêts	90 64 2312 96013 34000	Opérations d'équipement - Crèches et garderies - Immobilisations en cours - Terrains - Rénovation des aires de jeux - Espaces Verts Forêts
60 000 (2)	90 026 2312 00507 34000	Opérations d'équipement - Cimetières et Pompes Funèbres - Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'environnement et des espaces verts - Espaces Verts Forêts	90 823 2312 96013 34000	Opérations d'équipement - Espaces verts urbains - Immobilisations en cours - Terrains - Rénovation des aires de jeux - Espaces Verts Forêts
43 300	90 211 2313 00502 30900	Opérations d'équipement - Ecoles maternelles - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement - Electricité-Chauffage	92 020 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité-Chauffage
50 000 (1)	90 212 2313 00502 30900	Opérations d'équipement - Ecoles primaires - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement - Electricité-Chauffage	92 020 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité-Chauffage
135 000 (1)	90 213 2313 00502 30900	Opérations d'équipement - Classes regroupées - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement - Electricité-Chauffage	92 020 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité-Chauffage

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
34 000	90 321 2313 00509 30900	Opérations d'équipement - Bibliothèques et Médiathèques - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture - Electricité-Chauffage	90 422 2313 90007 30900	Opérations d'équipement - Autres activités pour les jeunes - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments animation socio-culturelle - Electricité-Chauffage
16 000	90 321 2313 00509 30900	Opérations d'équipement - Bibliothèques et Médiathèques - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture - Electricité-Chauffage	92 020 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité-Chauffage
100 000 (3)	90 322 2161 00509 52000	Opérations d'équipement - Musées - Oeuvres et objets d'art - Domaine de la Culture - Musées Classés de Besançon	92 322 6241 00401 52010	Services individualisés - Musées - Transports de biens autres services extérieurs - Expo «La Franche-Comté au temps de Courbet» - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie
150 000 (1)	90 322 2313 86021 30900	Opérations d'équipement - Musées - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais Granvelle Musée du Temps - Electricité-Chauffage	90 422 2313 90007 30900	Opérations d'équipement - Autres activités pour les jeunes - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments animation socio-culturelle - Electricité-Chauffage
45 000	90 322 2313 86021 30900	Opérations d'équipement - Musées - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais Granvelle Musée du Temps - Electricité-Chauffage	90 64 2313 00504 30900	Opérations d'équipement - Crèches et garderies - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale - Electricité-Chauffage
130 000 (1)	90 322 2313 86021 30900	Opérations d'équipement - Musées - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais Granvelle Musée du Temps - Electricité-Chauffage	90 213 2313 00502 30900	Opérations d'équipement - Classes regroupées - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement - Electricité-Chauffage

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
500 000 (1)	90 322 2313 86021 30900	Opérations d'équipement - Musées - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais Granvelle Musée du Temps - Electricité-Chauffage	90 212 21538 98016 30900	Opérations d'équipement - Ecoles primaires - Autres réseaux - Informatisation des écoles - Electricité-Chauffage
600 000 (1)	90 322 2313 86021 30900	Opérations d'équipement - Musées - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais Granvelle Musée du Temps - Electricité-Chauffage	90 020 2313 00510 30900	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'administration - Electricité-Chauffage
25 000	90 322 2313 86021 30900	Opérations d'équipement - Musées - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais Granvelle Musée du Temps - Electricité-Chauffage	90 421 2313 95049 30900	Opérations d'équipement - Centres de loisirs - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Fort de Bregille - Electricité-Chauffage
26 000	90 820 205 00501 30100	Opérations d'équipement - Aménagement urbain - Services communs - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière - Urbanisme	90 020 205 89019 10100	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires - Bureautique - Informatique et Télécommunications
102 000 (4)	90 821 2152 00508 35000	Opérations d'équipement - Equipements de voirie - Installations de voirie - Domaine de la voirie - Voirie	92 821 60223 35000	Services individualisés - Equipements de voirie - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Voirie
540 000 (4)	90 821 2315 00508 35000	Opérations d'équipement - Equipements de voirie - Immobilisations corporelles en cours - Installations matériel et outillage technique - Domaine de la Voirie - Voirie	92 821 60223 35000	Services individualisés - Equipements de voirie - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Voirie

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
40 000	90 822 2315 90035 35000	Opérations d'équipement - Voirie communale et routes - Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - «Programme Local de Sécurité Routière» - Voirie	92 821 60223 35000	Services individualisés - Equipements de voirie - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Voirie
150 000 (5)	90 822 2315 98007 30300	Opérations d'équipement - Voirie communale et routes - Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Parking du Marché - Etudes et Travaux	90 020 2183 89020 10100	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Cartographie - Informatique et Télécommunications
818 000 (6)	90 822 2315 98007 30300	Opérations d'équipement - Voirie communale et routes - Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Parking du Marché - Etudes et Travaux	92 90 6572 88016 30300	Services individualisés - Interventions économiques - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Aménagement zone d'activités La Fayette - Etudes et Travaux
200 000 (4)	90 822 2315 98007 30300	Opérations d'équipement - Voirie communale et routes - Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Parking du Marché - Etudes et Travaux	92 822 60223 35000	Services individualisés - Voirie communale et routes - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Voirie
150 000 (5)	90 822 2315 98007 30300	Opérations d'équipement - Voirie communale et routes - Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage technique - Parking du Marché - Etudes et Travaux	90 020 2183 96001 10100	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Réseaux informatiques - Informatique et Télécommunications

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
12 900	90 822 2318 00508 35000	Opérations d'équipement - Voirie communale et routes - Autres immobilisations corporelles en cours - Domaine de la voirie - Voirie	90 020 2183 89019 10100	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Bureautique - Informatique et Télécommunications
176 546 (7)	90 90 2132 99011 30100	Opérations d'équipement - Interventions économiques - Immeubles de rapport - Bâtiment industriel 17, rue Thomas Edison (SNDR) - Urbanisme	90 824 2111 95010 30100	Opérations d'équipement - Autres opérations d'aménagement urbain - Terrains nus - Aménagement secteur Prés de Vaux et Port Fluvial - Urbanisme
3 200	92 022 6064 20100	Services individualisés - Administration générale de l'Etat - Fournitures administratives non stockées - Formalités Administratives	90 020 2184 00510 33000	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'administration - Bâtiment
4 700	92 025 605 41071	Services individualisés - Aides aux associations - Achats matériel, équipements et travaux - Centre 1901	90 020 2183 89019 10100	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Bureautique - Informatique et Télécommunications
20 000	92 026 61521 20100	Services individualisés - Cimetières et Pompes Funèbres - Services extérieurs - Entretien et réparation - Terrain - Formalités Administratives	90 020 2183 89019 10100	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Bureautique - Informatique et Télécommunications

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
100 000 (8)	251 60623 21100	Services individualisés - Hébergement et restauration scolaire - Alimentation non stockée - Enseignement et Oeuvres Scolaires	90 251 2188 00502 21100	Opérations d'équipement - Hébergement et restauration scolaire - Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement - Enseignement et Oeuvres Scolaires
300 000 (7)	824 6572 82017 30100	Services individualisés - Autres opérations d'aménagement urbain - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Ravalement de façades - Urbanisme	90 824 2111 95010 30100	Opérations d'équipement - Autres opérations d'aménagement urbain - Terrains nus - Aménagement secteur Près de Vaux et Port Fluvial - Urbanisme
50 000 (7)	824 6572 95026 30100	Services individualisés - Autres opérations d'aménagement urbain - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Logements conventionnés en centre ancien - Urbanisme	90 824 2031 95023 30100	Opérations d'équipement - Autres opérations d'aménagement urbain - Frais d'études - Secteur sauvegardé - Centre ancien - Urbanisme

Section de fonctionnement - Transfert de crédits réalisés

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
13 000 92	020 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité-Chauffage	92 314 61522 30900	Services individualisés - Cinémas et autres salles de spectacles - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage
3 000 92	020 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité-Chauffage	92 322 61522 30900	Services individualisés - Musées - Services extérieurs - Entretien et réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage
14 000 92	020 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité-Chauffage	92 213 61522 30900	Services individualisés - Classes regroupées - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage
2 500 92	020 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité-Chauffage	92 64 61522 30900	Services individualisés - Crèches et garderies - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage
4 000 92	020 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité-Chauffage	92 322 61522 30900	Services individualisés - Musées - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage
13 000 92	020 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité-Chauffage	92 314 61522 30900	Services individualisés - Cinémas et autres salles de spectacles - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
11 000	92 020 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité-Chauffage	92 413 61522 30900	Services individualisés - Piscines - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage
12 000	92 020 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité-Chauffage	92 814 61522 30900	Services individualisés - Eclairage public - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage
15 000	92 020 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité-Chauffage	92 322 61522 30900	Services individualisés - Musées - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage
12 000	92 020 61522 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage	92 213 61522 30900	Services individualisés - Classes regroupées - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage
12 000	92 020 61558 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Services extérieurs - Entretien réparation autres biens - Electricité-Chauffage	92 213 61522 30900	Services individualisés - Classes regroupées - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage
12 000	92 020 61558 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Services extérieurs - Entretien réparation autres biens - Electricité-Chauffage	92 23 61522 30900	Services individualisés - Enseignement Supérieur - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
13 000	92 020 61558 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Services extérieurs - Entretien réparations autres biens - Electricité-Chauffage	92 411 61522 30900	Services individualisés - Salles de sports, gymnases - Services extérieurs - Entretien réparations de bâtiments - Electricité-Chauffage
4 282	92 020 6156 20500	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Services extérieurs - Maintenance - Administration Générale	92 321 6135 20500	Services individualisés - Bibliothèques et médiathèques - Services extérieurs - Locations mobilières - Administration Générale
2 000	92 020 6331 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Versement transport - Versement sur rémunération - Ressources Humaines	92 421 6331 20400	Services individualisés - Centres de loisirs - Versement transport - Versement sur rémunération - Ressources Humaines
2 000	92 020 6336 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Cotisations au CNFPT - Ressources Humaines	92 421 6336 20400	Services individualisés - Centres de loisirs - Cotisations au CNFPT - Ressources Humaines
2 000	92 020 64111 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Personnel titulaire - Rémunération principale - Ressources Humaines	92 311 6458 20400	Services individualisés - Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Cotisations autres organismes sociaux - Ressources Humaines
3 244	92 020 64118 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Autres indemnités - Rémunération personnel titulaire - Ressources Humaines	92 412 6488 20400	Services individualisés - Stades - Autres charges personnel - Autres charges - Ressources Humaines
35 000	92 020 64131 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Rémunération principale - Personnel non titulaire - Ressources Humaines	92 421 64131 20400	Services individualisés - Centres de loisirs - Rémunération principale personnel non titulaire - Ressources Humaines

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
6 500	92 020 64131 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Rémunération principale personnel non titulaire - Ressources Humaines	92 312 64131 20400	Services individualisés - Arts plastiques et autres activités artistiques - Rémunération principale personnel non titulaire - Ressources Humaines
60 000 (9)	92 020 64131 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Rémunération principale personnel non titulaire - Ressources Humaines	92 12 64131 20400	Services individualisés - Hygiène et salubrité publique - Rémunération principale personnel non titulaire - Ressources Humaines
20 000	92 020 6451 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Cotisations à l'URSSAF - Ressources Humaines	92 12 6451 20400	Services individualisés - Hygiène et salubrité publique - Cotisations à l'URSSAF - Ressources Humaines
9 000	92 020 6451 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Cotisations à l'URSSAF - Ressources Humaines	92 421 6451 20400	Services individualisés - Centres de loisirs - Cotisations à l'URSSAF - Ressources Humaines
10 000	92 020 6453 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Cotisations Caisses de Retraite - Ressources Humaines	92 12 6453 20400	Services individualisés - Hygiène et salubrité publique - Cotisations Caisses de Retraite - Ressources Humaines
3 000	92 020 6453 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Cotisations Caisses de Retraite - Ressources Humaines	92 421 6453 20400	Services individualisés - Centres de Loisirs - Cotisations Caisses de Retraite - Ressources Humaines
6 300	92 025 60612 30900	Services individualisés - Aides aux associations - Energie et électricité non stockables - Electricité-Chauffage	92 91 60612 30900	Services individualisés - Foires et Marchés - Energie et électricité non stockables - Electricité-Chauffage

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
5 000	92 025 60612 30900	Services individualisés - Aides aux associations - Energie et électricité non stockables - Electricité-Chauffage	92 522 60612 30900	Services individualisés - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence - Energie et électricité non stockables - Electricité-Chauffage
2 000	92 213 61522 30900	Services individualisés - Classes regroupées - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage	92 412 61522 30900	Services individualisés - Stades - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage
2 000	92 213 61522 30900	Services individualisés - Classes regroupées - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage	92 64 61522 30900	Services individualisés - Crèches et garderies - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage
2 000	92 213 61522 30900	Services individualisés - Classes regroupées - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage	92 814 61522 30900	Services individualisés - Eclairage public - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage
2 000	92 213 61522 30900	Services individualisés - Classes regroupées - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage	92 823 61522 30900	Services individualisés - Espaces verts urbains - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage
3 500	92 213 61522 30900	Services individualisés - Classes regroupées - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage	92 411 61522 30900	Services individualisés - Salles de sport, gymnases - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage
2 000	92 213 61522 30900	Services individualisés - Classes regroupées - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage	92 020 61522 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Services extérieurs - Entretien réparation de bâtiments - Electricité-Chauffage

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
2 800	92 251 60228 21100	Services individualisés - Hébergement et restauration scolaire - Autres fournitures consommables stockées - Enseignement et Oeuvres Scolaires	92 023 60228 00300	Services individualisés - Information, communication, publicité - Autres fournitures consommables stockées - Communication
3 000	92 251 60228 21100	Services individualisés - Hébergement et restauration scolaire - Autres fournitures consommables stockées - Enseignement et Oeuvres Scolaires	92 510 6236 50000	Services individualisés - Santé - Services communs - Autres services extérieurs - Catalogues et imprimés - Hygiène-Santé
35 000	92 314 60612 30900	Services individualisés - Cinémas et autres salles de spectacles - Energie et électricité non stockables - Electricité-Chauffage	92 020 60612 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Energie et électricité non stockables - Electricité-Chauffage
5 376	92 422 6042 47041	Services individualisés - Autres activités pour les jeunes - Achats de prestations de service autres que terrains à aménager - Relais Jeunesse	92 020 616 20500	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Services extérieurs - Prime d'assurances - Administration Générale
10 000	92 422 6218 20400	Services individualisés - Autres activités pour les jeunes - Autre personnel extérieur au service - Ressources Humaines	92 322 6218 20400	Services individualisés - Musées - Autre personnel extérieur au service - Ressources Humaines
2 000	92 814 60612 30900	Services individualisés - Eclairage public - Energie et électricité non stockables - Electricité-Chauffage	92 024 60612 30900	Services individualisés - Fêtes et cérémonies - Energie et électricité non stockables - Electricité-Chauffage

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
300 000 (6)	92 824 6572 78005 30300	Services individualisés - Autres opérations d'aménagement urbain - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - ZAC de Planoise - Etudes et Travaux	92 90 6572 88016 30300	Services individualisés - Interventions économiques - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Aménagement zone d'activités La Fayette - Etudes et Travaux
30 000	92 832 6042 50000	Services individualisés - Actions spécifiques de lutte contre la pollution - Achats de prestations de services autres que terrains à aménager - Hygiène-Santé	92 510 6236 50000	Services individualisés - Santé - Services communs - Autres services extérieurs - Catalogues et imprimés - Hygiène-Santé

Section d'investissement - Demandes de transferts de crédits

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
250 000 (10)	892 2315 00512 30700	BUDGET EAUX - DEPENSES Eaux - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Domaine des Eaux - Eaux	892 21531 00512 30700	Eaux - Installations à caractère spécifique - Domaine des Eaux - Eaux
90 508 (11)	899 205 00508 35000	BUDGET TRANSPORTS PUBLICS URBAINS Transports publics urbains - Concessions, brevets - Domaine de la voirie - Voirie	899 2315 00508 35000	Transports publics urbains - Immobilisations en cours - Domaine de la voirie - Voirie
80 000 (11)	899 2183 00508 35000	Transports publics urbains - Matériel de bureau et informatique - Domaine de la voirie - Voirie	899 2315 00508 35000	Transports publics urbains - Immobilisations en cours - Domaine de la voirie - Voirie

Section de fonctionnement - Demandes de transferts de crédits

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
		BUDGET ASSAINISSEMENT - DEPENSES		
30 000	993 6061 30800	Assainissement - Fournitures non stockables - Assainissement	993 6238 30800	Assainissement - Publicité, publications, relations publiques - Assainissement
40 000	993 6061 30800	Assainissement - Fournitures non stockables - Assainissement	993 6238 30800	Assainissement - Publicité, publications, relations publiques - Assainissement
40 000	993 6061 30800	Assainissement - Fournitures non stockables - Assainissement	993 6241 30800	Assainissement - Transports sur achats - Assainissement
5 000	993 6061 30800	Assainissement - Fournitures non stockables - Assainissement	993 6256 30800	Assainissement - Missions - Assainissement
		BUDGET DU SSADPA		
20 000	995 6411 50000	Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Rémunération du personnel titulaire - Hygiène-Santé	995 6111 50000	Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Sous-traitance à caractère médical - Hygiène-Santé

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
		BUDGET DES DECHETS - DEPENSES		
120 000 (12)	997 628 32000	Déchets - Autres services extérieurs - Parc Auto et Déchets	997 6472 32000	Déchets - Versements aux comités d'entreprise - Parc Auto et Déchets
15 000	997 654 32000	Déchets - Pertes sur créances irrécouvrables - Parc Auto et Déchets	997 6718 32000	Déchets - Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion - Parc Auto et Déchets
15 000	997 654 32000	Déchets - Pertes sur créances irrécouvrables - Parc Auto et Déchets	997 6718 32000	Déchets - Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion - Parc Auto et Déchets
20 000	997 654 32000	Déchets - Pertes sur créances irrécouvrables - Parc Auto et Déchets	997 6718 32000	Déchets - Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion - Parc Auto et Déchets
30 000	997 654 32000	Déchets - Pertes sur créances irrécouvrables - Parc Auto et Déchets	997 6718 32000	Déchets - Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion - Parc Auto et Déchets

1. Service Electricité-Chauffage : gros travaux d'entretien en régie et redéploiement de crédits

2. Service Espaces Verts : réalisation d'aires de jeux dans les parcs (60 KF)

3. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie : crédits affectés à l'organisation de l'exposition «Gustave Courbet et la Franche-Comté»

4. Service Voirie : travaux d'investissement réalisés en régie municipale

- signalisation itinéraires cyclables, nouvelles signalisations au carrefour des rues de Belfort, des Chaprais et de la Liberté (102 KF)

- signalisation sur chaussées nouvelles, pose d'un portique à l'Hôpital Minjoz, mise en place de bornes escamotables, mise en conformité de carrefours à feux, aménagement de la rue de la Pelouse (540 KF)

- réalisation des travaux d'aménagement prévus par les conseils de quartiers (200 KF)

5. Service Informatique : augmentation de la mémoire du serveur cartographie (150 KF) et extension des équipements de raccordement au réseau (150 KF)

6. Service Etudes et Travaux : règlement de dépenses dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités La Fayette (1 180 KF)

7. Service Urbanisme :

- acquisition de terrains sur le site des Prés de Vaux (476 KF)

- réalisation d'une exposition sur le secteur sauvegardé (50 KF)

8. Service Enseignement : crédits affectés à l'achat de matériel destiné aux trois cuisines centrales (100 KF)

9. Répartition des crédits de personnel dans les sous-fonctions budgétaires conformément aux dispositions de la M14 (60 KF)

10. Budget Eaux : acquisition de matériels fonte et robinetterie suite aux incidents sur de grosses canalisations et au remplacement de gros robinets-vannes (250 KF)

11. Transports urbains : raccordement des bornes tempo et installation des abribus non publicitaires (170 KF)

12. Budget des déchets : Ajustement de la ligne budgétaire destinée au versement au Comité des Oeuvres Sociales (120 KF).

«M. VUILLEMIN : Je vais d'emblée donner quelques précisions qui me paraissent utiles à l'assemblée. S'agissant de la section d'investissement, il y a trois ou quatre points qui peuvent effectivement soulever question.

Vous avez pu observer qu'un certain nombre de crédits relativement importants même passent d'une opération identifiée Palais Granvelle sur d'autres opérations. Il s'agit tout simplement de travaux d'électricité et chauffage qui ne pourront être engagés d'ici la fin de l'année. Alors question : fallait-il reporter ces crédits sur l'année prochaine ou bien les utiliser pour anticiper certaines dépenses toujours d'électricité-chauffage bien entendu dans des écoles, dans des crèches, dans des bâtiments municipaux ? Nous avons préféré la deuxième solution.

S'agissant des crédits transférés de l'opération parking Marché sur d'autres choses, l'explication est simple dans la mesure où les crédits prévus sur le budget primitif par les services sont supérieurs au montant des crédits nécessaires pour mener à bien cette opération.

S'agissant de La Fayette, c'est le solde de l'implantation de l'usine Schlumberger et pour les crédits d'urbanisme, ravalement on peut s'étonner que des crédits soient transférés. C'est tout simplement parce qu'on a reconduit en 2000 les crédits de 1999 et que cette année nous avons moins de demandes de ravalement que l'année précédente.

En section de fonctionnement, les sommes sont beaucoup plus minimes, ce sont les habituels transferts liés à l'inscription dans les sous-fonctions de la M14, en ressources humaines, etc. Voilà pour l'essentiel les points qui me paraissaient pouvoir éventuellement soulever des questions.

M. PINARD : Puisqu'il s'agit d'une question financière, je voudrais en profiter pour répondre au Docteur BONNET qui a parlé de recentralisation en matière financière. Je crois que la suppression de la vignette est une mesure qui était attendue, qu'elle se fera sur la base d'année faste puisque les immatriculations ont été nombreuses l'année dernière alors qu'il y a 4 ou 5 ans c'était les années creuses des balladettes et autres jupettes. Et je voudrais dire aussi, et cela vise un peu les verts qui ont dit que c'était une mesure idiote, que c'est une mesure quand même favorable à l'aménagement du territoire. Pourquoi ? Parce que les départements qui étaient riches pouvaient se permettre d'avoir des vignettes d'un faible coût, le cas le plus célèbre était la Marne, 51, avec le champagne, les betteraves, les céréales et tout cela. Le département contigu qui est l'un des plus pauvres de France et l'un des plus en déclin lors du recensement avait une vignette qui était le double. Les taux les plus élevés des vignettes, c'est la Creuse, la Nièvre, l'Ariège, les deux plus importantes étant le Lot et les Hautes Alpes, 312 F. Le remboursement se faisant sur cette base, pour ceux qui sont favorables au développement durable et à un rééquilibrage du territoire, c'est une mesure intéressante.

Et puis enfin, et là le Maire me comprendra, il en était question pendant les campagnes électorales. Moi j'ai fait deux campagnes en faisant le tour des 210 communes puisqu'il n'y avait qu'une seule circonscription à l'époque. Il y avait du monde aux réunions parce que nous avons un peu de tonus, ça se savait et à la fin des réunions, que me disaient les gens ? Vous êtes bien sympathique, s'il n'y avait pas les communistes, on voterait bien pour vous et il y avait toujours un loustic qui disait : et la vignette, c'est RAMADIER, c'est le socialiste qui a inventé cela, ce n'est pas demain la veille qu'on va la supprimer. Et bien on va la supprimer, ne pleurnichez pas dessus !

M. LE MAIRE : Il faut refaire le tour de ces 210 communes.

M. JACQUEMIN : On ne va pas lancer un débat sur la décentralisation mais il faut quand même bien reconnaître que sur le fond cette histoire de décentralisation piétine et que notamment le débat sur les compétences des collectivités territoriales ne fait aucun progrès. Cela reste tout de même un grand problème, une grande question politique.

Le but de mon intervention, je rassure M. PINARD, est de revenir au bitume Monsieur le Maire si vous le voulez bien. Je crois qu'on déplace 102 000 F de crédit en faveur des pistes cyclables. Au cours du mandat que nous venons de vivre, il est apparu une politique, est-ce qu'on peut appeler cela une politique, je n'en suis pas encore sûr, en tout cas il y a un certain nombre d'actions et de travaux qui visent à aménager une partie de chaussée avec de la peinture verte. Je ne sais pas si on peut déjà les qualifier de pistes cyclables dans la mesure où il n'y a guère de continuité. C'est tout de même le fond de ma remarque, c'est-à-dire qu'on voit effectivement qu'on veut bien faire mais pour le moment il apparaît tout de même que les pistes sont très discontinues, voire dangereuses et je viens d'ailleurs récemment de voir près du stade Léo Lagrange des pistes cyclables assez nouvellement aménagées qui montent par exemple sur le trottoir. On peut tout de même s'interroger sur le caractère de cet aménagement.

Je crois qu'il y a un plan d'ensemble et au passage j'aimerais bien qu'on ait l'état de la réalisation actuelle de ce plan des pistes cyclables. Ne croyez-vous pas également qu'en faisant des pistes cyclables sur les trottoirs, vous encouragez un conflit qui n'est certes pas facile à résoudre entre piétons et cyclistes ? Qui n'a pas failli accrocher à plusieurs reprises, en sortant de son porche avec son automobile ou en voulant y entrer, des cyclistes qui prennent maintenant les trottoirs comme pistes cyclables ? Pour ma part je trouve qu'un tel aménagement n'est pas souhaitable.

M. LE MAIRE : Les pistes cyclables en fait sont effectivement pour les cyclistes. J'ai pu constater qu'on pouvait quand même aller du Campus jusqu'à la place Saint-Pierre sans trop de difficulté, je l'ai fait moi-même en vélo et pourtant je ne suis pas un spécialiste mais je crois qu'il y a un effort qui a été fait qui est loin d'être complet c'est sûr. Et puis mettre un cycliste sur la voie ou sur le trottoir, le danger est le même d'un côté comme de l'autre, même plus du côté de la voie que du côté du trottoir. On a essayé de faire une certaine continuité, c'est ce que je suis allé vérifier moi-même. Je crois qu'il reste encore beaucoup à faire, vous avez raison là-dessus.

M. DINTROZ : Ce qui m'interpelle quelque part, c'est de voir tous ces transferts par exemple du Musée du Temps. Pour le transfert de chauffage, tout le monde peut le voir puisque vous n'avez pas encore posé les fenêtres et donc on ne pouvait guère installer ce chauffage sur un chantier qui vient de prendre un an voire deux ans de retard. Quand j'entends que vous allez l'ouvrir l'année prochaine, j'ai de grandes craintes quant à cette réalisation parce que le retard s'accumule et je vois que 1 500 000 F de chauffage viennent de passer à côté. Pour moi qui aime bien le bâtiment, cela veut dire que vous êtes très loin parce que le chauffage on peut l'installer sans le lancer mais il y a un tel retard, qui n'est peut-être pas dû qu'à la Ville de Besançon, qu'il faudrait j'allais dire arrêter de vouloir faire prendre les vessies pour les lanternes quand on dit qu'on va l'ouvrir bientôt.

Je vois également des transferts au niveau du parking du Marché. Voyez-vous, tout à l'heure vous m'avez reproché de ne pas m'intéresser à l'argent que pouvait perdre la Ville et qu'on pouvait par une opposition mal gérée, faire perdre de l'argent. Ce que je constate et d'après ce que j'ai pu voir, c'est que par exemple à la City vous avez eu le choix il n'y a pas tellement longtemps de dire : on met 20 MF sur la table et on a perdu 20 MF ou on arrête ou alors on en met 24 et on peut continuer. Donc ici déjà 24 MF d'argent des contribuables bisontins qui ont été dépensés.

Après le Musée du Temps a dérapé gentiment de 40 MF à 80 MF, ça on l'a déjà oublié. L'îlot Paris passe de 100 MF à 180 MF, pas de souci il suffit de voter et on y va. Et maintenant, j'allais dire vous êtes comme ce commerçant ou cet industriel qui perdrait de l'argent sur chaque poste et qui voudrait peut-être se remettre à flot sur la quantité. Alors qu'est-ce que vous faites ? Vous commencez à lancer l'îlot Pasteur, alors là je crains pour la succession quelle qu'elle soit, avec tout cet argent qu'il va falloir sortir suite à toutes ces rallonges. Je voudrais quand même vous dire quelque part attention, il semblerait que la Ville de Besançon dans sa façon de gérer n'est quand même pas très bonne dans les grands travaux. Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Vous êtes un très jeune Conseiller Municipal Monsieur DINTROZ, aussi je vous pardonnerai volontiers toutes les erreurs de jugement que vous avez formulées vis-à-vis de la politique municipale. Nous ne sommes pas là du tout comme ce commerçant qui dépense pour dépenser ou qui encaisse pour encaisser. Je crois que tout cela est une politique globale générale. Alors vous profitez simplement d'un transfert de crédit qui est normal, logique pour intervenir. En fait il y a des crédits qui ont été inscrits pour telle opération qui n'est pas encore amorcée, donc pour ne pas perdre ces crédits pour l'année 2000 on les transfère ailleurs, c'est aussi simple que cela. Mais ce n'est pas parce qu'on a oublié de penser soit au Musée du Temps, soit à l'îlot Pasteur, etc. Vous verrez que c'est plus complexe que cela et que notre souci c'est de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'argent dilapidé ou quoi que ce soit et que nous ne sommes pas du tout le style de commerçants auxquels vous pensez. Je crois que nous sommes là pour assurer un équilibre budgétaire avec des recettes, avec des dépenses et nous ne dépensons pas pour le plaisir de dépenser et si, ici ou là, une opération a pris un peu de retard, c'est le cas pour le Musée du Temps, retard qui n'est d'ailleurs pas le fait de la Ville mais celui des architectes et du Ministère de la Culture qui nous a imposé certaines clauses. Vous le verrez aussi dans les années suivantes si toutefois vous êtes encore Conseiller Municipal dans la prochaine assemblée. Mais croyez-le bien, ça fait quand même un certain temps que j'essaie de gérer cette ville, je ne le fais pas comme le petit pharmacien ou le petit commerçant du coin. D'ici six mois je vais essayer de présenter le bilan d'une activité municipale de 24 ans, je crois que j'ai le droit de le faire et vous verrez qu'on n'a pas fait trop de grosses erreurs dans la gestion de cette ville. J'espère que les suivants poursuivront dans le même état d'esprit mais en tout cas vous avez tout à apprendre encore Monsieur DINTROZ, je vous le signale en passant.

M. DUVERGET : J'ai aussi beaucoup à apprendre mais je vais revenir quand même sur le Musée du Temps dont on parle depuis 8 à 10 ans. C'est d'une part un élément de communication pour votre municipalité mais c'est aussi et je pense surtout un élément de communication pour le rayonnement de la capitale régionale et le report, d'année en année, est fâcheux pour l'image de Besançon à l'extérieur. Vous avez annoncé lors de l'inauguration de l'exposition «Courbet et la Franche-Comté» que le Musée du Temps normalement devrait être inauguré courant 2001, je crois que vous avez dit à l'automne 2001, et j'ai remarqué la moue dubitative de Mme Françoise CACHIN, Directeur des Musées de France. Pensez-vous que tous les aléas sont derrière nous, pensez-vous pouvoir réellement tenir cette date-là, auquel cas vous agissez à coup sûr pour la communication de Besançon et non pas pour une communication politique, je mets cela de côté, et cette communication qui a atteint son objectif est tellement ancrée maintenant qu'elle fait des déçus quand ils viennent visiter Besançon, c'est-à-dire que cette communication volontariste risque d'avoir un effet boomerang pour l'image de la Ville.

M. BONNET : Je croyais avoir beaucoup appris justement depuis quelque temps mais il me semble pourtant que notre jeune collègue est tout à fait dans la vérité. Il met le doigt là où ça fait mal mais c'est la réalité de la gestion municipale et puis je connais votre méthode, de toute façon vous bottez en touche, on est des jeunes on n'y connaît rien, enfin la réalité est là quand même.

Je voulais aussi avoir la courtoisie de répondre à Joseph PINARD parce que bien entendu tout le monde sait que la question de l'autonomie fiscale des collectivités ne se limite pas à la seule question de la vignette mais on sait également pour ce qui est de la vignette qu'il vaut mieux aujourd'hui avec les socialistes avoir une Ferrari qu'un véhicule d'entreprise (réactions). Tout le monde le sait.

M. FERREOL : Je ne répondrai pas peut-être sur l'argument le plus polémique de M. DINTROZ mais il le connaît, qui consiste à comparer les 40 MF qui concerneraient essentiellement de la muséographie aux 80 MF qui, vous le savez, concernent l'ensemble du bâtiment avec la partie monument historique. C'est la complexité de ce dossier, c'est-à-dire un dossier très lourd en terme de monument historique et un dossier muséographique assez original avec la complexité qui nous est imposée par les procédures et en particulier par les services de l'Etat, qui fait que deux architectes doivent en permanence je dirais se concerter. Ce n'est pas toujours facile et nous, Ville au regard de ces architectes, il faut le dire, sommes totalement dépendants.

Quant à la réponse sur la maîtrise des aléas que vous avez évoquée Monsieur DUVERGET, vous comprendrez aisément que, lorsqu'en mars 1999 nous avons informé le Conseil Municipal de l'ouverture en juin 2000 de ce Musée du Temps, lorsque la Ville de Besançon, vous l'avez rappelé, a consacré toute sa communication sur ce thème du temps, lorsque les partenaires de la Ville, je pense à l'Université, et à d'autres partenaires culturels, se sont inscrits dans cette thématique, le Maire de Besançon était très attentif à ce que cette inauguration corresponde à la date annoncée, l'an 2000 et vous imaginez bien que ce n'est pas de notre fait si par exemple une nouvelle fois sur le plan financier, administratif et technique, les deux architectes en charge de la maîtrise d'oeuvre, M. PRUNET pour le bâtiment et Mme GIROUD ont mis beaucoup de temps pour harmoniser leur point de vue. Ce n'est pas de notre fait si la Direction des Musées de France, subitement, a changé d'architecte conseil. Et chaque choix muséographique que nous avons validé au comité de pilotage devait être validé par la Direction des Musées de France. Son représentant a changé cette année et la jeune personne qui a pris en charge ce dossier, d'ailleurs très efficace et qui nous a beaucoup aidés, a pris des options totalement différentes de la précédente. C'est ce que j'ai découvert mais ça se passe comme ça sur ces dossiers-là.

Vous savez enfin, troisième élément, qu'en matière de procédure d'appel d'offres, nous avons là aussi une lourdeur que la loi nous impose, que nous sommes dans une conjoncture qui évidemment est positive puisqu'il y a une reprise économique, qui fait que parfois un certain nombre de nos appels d'offres ne sont pas fructueux.

La conjonction de ces trois éléments fait que malheureusement nous avons un retard d'un an. Je crois pouvoir dire ici ce soir que l'ensemble des dossiers au niveau de la muséographie, du bâtiment et de l'architecte en chef des monuments de France sont en place à condition que la procédure d'appel d'offres en cours soit fructueuse, à condition je le dis que les entreprises retenues respectent les délais. Si vous appelez ça des aléas, je dis qu'à ces conditions-là la première tranche du Musée sera ouverte normalement en

septembre ou disons automne 2001. Ce sera le nouveau maire qui inaugurerà cela, je le dis parce que cela me paraît très dommageable pour Robert SCHWINT, en tout cas au regard de l'effort qu'il a consacré à ce dossier- là.

M. LE MAIRE : Disons donc fin 2001. C'est vrai que ce n'est pas marrant quand même : c'est un autre qui va inaugurer alors que c'est moi qui ai «engueulé» les architectes à plusieurs reprises pour qu'ils se mettent au boulot et qu'ils fassent respecter un petit peu les délais.

M. FERREOL : On évoquait la décentralisation, vaste débat que nous n'allons pas prolonger ce soir mais c'est vrai que, en tout cas dans la tâche qui est la mienne, j'ai découvert dans cette articulation entre une collectivité locale, la ville et l'Etat, des procédures extrêmement lourdes et parfois je pense qu'il serait intéressant de remettre à plat le rôle régalien un peu excessif me semble-t-il de l'Etat et vous le savez parfaitement Monsieur DUVERGET.

M. LE MAIRE : Surtout de la Direction des Affaires Culturelles.

M. PINARD : Quand dans un troupeau il y a 100 moutons et qu'il y en a un qui est noir, le Docteur BONNET ne voit que le mouton noir. S'agissant de la vignette, il faut connaître les chiffres, dans le Doubs pour le dernier exercice -les chiffres il n'a pas cherché à les savoir, il se contente d'un slogan- car il y a eu 39 vignettes pour les voitures de plus de 23 chevaux, qui sont à comparer aux 12 770 de la plus basse catégorie 1 à 4 chevaux et surtout aux 89 005, pas une de plus, de la plus grosse catégorie 5 à 7 chevaux, celle qui payait 524 F. Si on ajoute les 9 258 qui ont entre 8 et 9 chevaux, on arrive à 96 %. Docteur, le gros arbre à cames ne doit pas cacher la forêt. Vous parlez pour 0,03 % et s'agissant de la Ville, je m'en suis préoccupé et je suis sûr que vous n'avez pas les chiffres, savez-vous combien on a acheté de vignettes ? Puisque vous voulez regarder un petit peu dans le détail, je vais vous le dire : la Ville en a acheté 338 pour 182 000 F, le CCAS 58 pour 19 210 F et puis vous me renvoyez encore une fois au Père GORIOT : «une des plus détestables habitudes de ces esprits lilliputiens est de supposer leur petitesse chez les autres» (rires).

M. JACQUEMIN : Il y a de véritables tentations de débattre des sujets nationaux, on peut le comprendre mais ce serait beaucoup plus loisible si les députés étaient là Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Ils sont au boulot !

M. JACQUEMIN : D'accord mais j'ai toujours été présent au Conseil Municipal même en étant député (réactions). Je voudrais revenir aux réflexions qui ont été faites précédemment sur les grands travaux. Je ne sais pas si toutes les raisons invoquées expliquant le retard du Musée du Temps sont les bonnes, il y a du vrai mais je ne suis pas sûr qu'on traite complètement du sujet. Quoiqu'il en soit, je regrette vraiment Monsieur le Maire que ce projet dont Jean-Claude DUVERGET a bien souligné l'impact pour la vie de Besançon et pour sa notoriété, ne soit pas inauguré avant que le mandat se termine.

M. LE MAIRE : Et moi encore plus !

M. JACQUEMIN : Je ferai une autre réflexion qui est la suivante. Nous avons et d'ailleurs à la suite de Raymond TOURRAIN qui l'avait fait le premier, largement insisté auprès de vous depuis les années 1988-1989 sur le retard que vous preniez dans les investissements structurants de cette ville et pendant de longues années vous n'avez pas engagé de politique d'investissement. Il a fallu attendre. Reprenez le montant des

investissements faits dans les années 1984, 1985, 1990, ils n'étaient pas à la hauteur de ce qu'on pouvait attendre à Besançon. Cela a été dit par l'opposition et vous avez il y a quelques années engagé une politique d'investissement plus volontaire mais ma réflexion est la suivante aujourd'hui : vous avez engagé beaucoup d'opérations à la fois avec d'ailleurs des fortunes diverses parce que bien des dossiers ont du mal à aboutir et on peut s'interroger sur l'encours financier qui est devant nous et surtout qui sera devant vos successeurs car je crois qu'il est assez considérable. Cela vaudrait la peine d'ailleurs qu'on ait un état des promesses et des dossiers engagés, des dépenses quasiment engagées et je terminerai ma réflexion en disant que votre successeur aura déjà bien du travail à gérer vos décisions.

M. LE MAIRE : C'est logique, c'est normal, la vie d'une ville, d'une communauté comme celle-là n'est pas faite au jour le jour, au mois par mois en disant : on s'arrêtera en mars 2001 et après on reprendra les choses. Il y a une continuité qui a été assumée depuis bientôt 50 ans et qui se poursuivra après nécessairement. Alors il y a des périodes effectivement où on a des projets plus structurants mais on vous donnera tout cela dans le détail. Je vous ai dit que je ferai un bilan et vous l'aurez à critiquer s'il le faut. Monsieur BONNET veut encore critiquer quoi ?

M. BONNET : Je ne critique pas Monsieur le Maire, je voudrais dire à Joseph PINARD que je ne le cherche pas mais je le trouve apparemment. Je m'efforce de débattre calmement et courtoisement, je réponds à certaines choses qu'il a pu dire et quand j'attaque les militants socialistes peut-être à travers leur gouvernement, je ne pense pas qu'il soit le seul à se sentir concerné ici. Je me refuse pour ma part aux insultes et je dois dire que j'ai suffisamment de respect pour l'historien et l'amateur de notre ville, de notre région qu'il est, pour faire la différence avec les excès du politicien que là j'attaque.

M. LE MAIRE : Vous réglez vos problèmes une fois pour toutes autour d'un pot et vous ne viendrez plus passer du temps ici à les exposer, même si c'est toujours sympathique de vous écouter.

M. VUILLEMIN : Trois choses rapidement. Je voudrais d'abord dire que je suis très heureux car je crois que c'est la première fois que le dossier sur les transferts suscite des commentaires et j'en suis ravi parce qu'il y a du travail avant de présenter tous ces tableaux ici. D'habitude cela passe comme une lettre à la poste, et seul M. BONNET pose des questions.

La deuxième chose, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit sur le Musée du Temps car notre collègue FERREOL l'a parfaitement dit mais je veux simplement ajouter un point que M. GRAPPIN peut constater aussi à la commission d'appel d'offres parce que c'est vrai que c'est facile de critiquer. En commission d'appel d'offres on lance les chantiers, les opérations, avec des estimations de coûts et quand on ouvre les enveloppes ça dépasse quelquefois de manière très forte ces estimations. Et quand on gère de l'argent public, qu'est-ce qu'on fait ? Eh bien on déclare infructueux, on relance, c'est tout à fait normal d'où des délais supplémentaires, des pertes de temps. Mais qui peut nous reprocher de faire cela, nous sommes bien guidés par le souci de gérer au mieux l'argent public ? Je voulais le dire parce que ce point-là devient de plus en plus important. Il y a quelques années il n'y avait pas de problème, quand on ouvrait les enveloppes c'était même quelquefois en dessous des estimations. On n'est plus dans cette situation-là maintenant et ça pose un vrai problème aux collectivités, pas seulement à la Ville mais à toutes les collectivités.

Pour le troisième point, je ne peux pas laisser dire ici ou laisser entendre que la gestion de la Ville n'est pas sérieuse ou manque de rigueur. J'invite, pas forcément seulement M. DINTROZ mais aussi ceux qui disent ou qui pensent cela, à relire un certain nombre de documents qui ont été projetés ici, des études faites par le Crédit Local de France, etc. où nous sommes comparés avec des villes similaires, c'est-à-dire des villes universitaires, des villes centres, etc. et on s'aperçoit que la gestion municipale est parfaitement sérieuse et rigoureuse.

On a l'air de dire : vous lancez des tas de projets, vous ne serez pas capables de suivre, etc. Sans remonter aux années 1980, lançons un petit coup d'oeil dans le rétroviseur sur une dizaine d'années. Au cours de la dernière décennie, je parle des principales opérations bien évidemment, la Ville a été capable de mener seule ou presque seule des dossiers importants. Le tunnel sous la Citadelle : 100 MF rien de l'Etat, 70 MF à la charge de la Ville, le pont Denfert Rochereau : 40 MF rien de l'Etat, rien de la Région, rien du Département. C'est la Ville qui a tout payé. Faut-il encore rappeler la piscine : 70 MF, 67 MF à la charge de la seule Ville de Besançon sans parler du patrimoine scolaire, etc. Nous avons fait tout cela en étant capable de nous désendetter. Regardez les chiffres, 1990 - 1995 et aujourd'hui, actuellement nous sommes, de mémoire à 50 F près, à 6 700 F - 6 800 F par an par habitant à Besançon. Avignon c'est plus de 20 000 et je pourrais, je ne l'ai pas là, vous citer plein de villes où c'est 13 000, 15 000, 20 000. Qu'on ne vienne pas dire qu'on est mal géré car la gestion municipale a permis de dégager une certaine manne d'autofinancement qui nous a permis de mener à bien tous ces projets sans recourir de manière irresponsable à l'emprunt. Je souhaiterais que ce ne soit pas oublié !

M. LE MAIRE : Merci le gestionnaire de tous ces problèmes-là, c'est vrai, il y aurait encore beaucoup à dire».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.